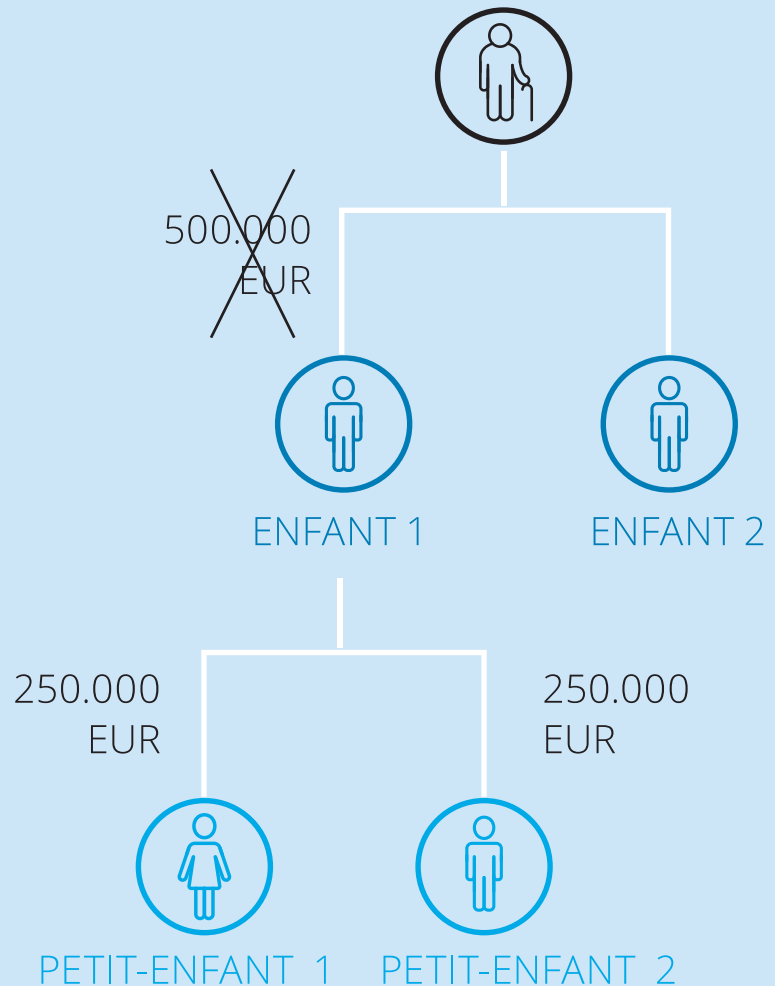


## Exemple développé

- *Le grand-parent a deux enfants.*
- *L'enfant 1 a deux enfants et rejette la succession de son parent. L'enfant 2 ne rejette pas.*
- *La succession se compose de 1.000.000 EUR de patrimoine mobilier.*
- *Les éventuelles réductions et exonérations ne sont pas prises en compte.*

1.000.000 EUR DE PATRIMOINE MOBILIER



### Impôt successoral Flandre

**Enfant 2:** imposé sur 500.000 EUR  
→ impôt successoral dû: 87.000 EUR

#### Petit-enfants 1 et 2:

Auparavant imposés sur 500.000 EUR, comme si l'enfant 1 n'avait pas rejeté  
→ ensemble 87.000 EUR ou chacun 43.500 EUR.

Maintenant: individuellement imposés sur 250.000 EUR → chacun 19.500 EUR.

### Droits de succession Wallonie et Bruxelles

**Enfant 2:** imposé sur 500.000 EUR  
→ impôt successoral dû: 87.000 EUR

**Petit-enfants 1 et 2:** imposé sur 500.000 EUR, comme si l'enfant 1 n'avait pas rejeté  
→ ensemble 87.000 EUR.